

HAUTS-DE-SEINE - HAUTS-DE-SEINE

SOCIÉTÉS

CONVOCATIONS AUX ASSEMBLÉES

18/10/2021

560946

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Société anonyme au capital de 230 544 995 euros

Siège Social : **32, boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux**
481 043 040 RCS Nanterre

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le **4 novembre 2021 à 14h30**, au sein de la Tour Accor Sequana, 82 rue Henri Farman, 92 130 Issy-Les-Moulineaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolution ci-dessous :

A°/ A titre ordinaire

- Approbation des rapports et comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 (1^{ère} résolution)
- Approbation des rapports et comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2021 (2^{ème} résolution)
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 (3^{ème} résolution)
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (4^{ème} résolution)
- Nomination de Bpifrance Investissement en qualité d'administrateur (5^{ème} résolution)
- Renouvellement du mandat de Monsieur Dominique D'Hinnin en qualité d'administrateur (6^{ème} résolution)
- Renouvellement du mandat de Madame Esther Gaide en qualité d'administratrice (7^{ème} résolution)
- Renouvellement du mandat de Monsieur Didier Leroy en qualité d'administrateur (8^{ème} résolution)
- Renouvellement du mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire (9^{ème} résolution)
- Constatation de la fin du mandat de la société Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant (10^{ème} résolution)
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code du commerce (11^{ème} résolution)
- Approbation des éléments fixes composant la rémunération totale versés ou attribués à raison du mandat au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 à Monsieur Dominique D'Hinnin, Président du Conseil d'administration (12^{ème} résolution)
- Approbation des éléments fixes, variables, exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 à Monsieur Rodolphe Belmer, Directeur général (13^{ème} résolution)
- Approbation des éléments fixes, variables, exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 à Monsieur Michel Azibert, Directeur général délégué (14^{ème} résolution)
- Approbation des éléments fixes, variables, exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 à Monsieur Yohann Leroy, Directeur général délégué (15^{ème} résolution)
- Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration (16^{ème} résolution)
- Approbation de la politique de rémunération du Directeur général (17^{ème} résolution)
- Approbation de la politique de rémunération des Directeurs généraux délégués (18^{ème} résolution)
- Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (19^{ème} résolution)
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (20^{ème} résolution)

B°/ A titre extraordinaire

- Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions (21^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (22^{ème} résolution)
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (23^{ème} résolution)

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public (autre que celles visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) (24^{ème} résolution)

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs (25^{ème} résolution)

- Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, sans droit préférentiel de souscription, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10% du capital par an (26^{ème} résolution)

- Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 23^{ème} à 25^{ème} résolutions (27^{ème} résolution)

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (28^{ème} résolution)

- Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social de la Société hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (29^{ème} résolution)

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société (30^{ème} résolution)

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe (31^{ème} résolution)

- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au bénéfice de salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de ses filiales, emportant suppression du droit préférentiel de souscription (32^{ème} résolution)

C°/ A titre ordinaire

- Pouvoirs pour formalités (33^{ème} résolution)

AVERTISSEMENT

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, cette Assemblée Générale Mixte pourra se tenir dans un tout autre lieu ou hors présence physique des actionnaires.

Les actionnaires sont vivement encouragés à voter soit sur la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS, soit par correspondance via le formulaire de vote papier, ou de donner pouvoir au Président de l'assemblée.

La Société invite fortement ses actionnaires à consulter régulièrement son site internet (<https://www.eutelsat.com>) pour connaître les modalités définitives de tenue de l'Assemblée Générale Mixte.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

L'Assemblée générale réunit tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut aussi se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (articles L.22-10-39 et L.225-106 du Code de commerce).

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au 2^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ou de procuration ; et
- de la demande de carte d'admission,

établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au 2^{ème} jour précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit au plus tard le **mardi 2 novembre 2021**.

Il est rappelé que l'attestation de participation est un moyen exceptionnel de participation d'un actionnaire, qui ne doit pas être confondu avec l'une des possibilités de participer à une Assemblée. Ce document est limité aux seuls cas de perte ou de non-réception de la carte d'admission. L'actionnaire n'est pas exempté de l'obligation de retourner le formulaire de participation dûment complété.

Ainsi, seules les attestations de participation établies dans les règles définies par le Code du commerce, émises le 2^{ème} jour précédant la réunion de l'Assemblée soit le **mardi 2 novembre 2021**, seront acceptées le jour de l'Assemblée.

B) Mode de participation à l'Assemblée générale

1. Participation à l'Assemblée générale

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

1.1 Demande de carte d'admission par voie postale

– Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à Société Générale Securities Services, à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation, ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

– Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée, en même temps que la demande d'attestation de participation, qui devra être établie au plus tard au 2^{ème} jour ouvré avant la date de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

1.2 Demande de carte d'admission par voie électronique

Les actionnaires souhaitant participer en personne à l'Assemblée peuvent également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

– Pour l'actionnaire nominatif : faire sa demande en ligne sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Sharinbox dont l'adresse est la suivante : www.sharinbox.societegenerale.com

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Sharinbox avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Sharinbox en utilisant les identifiants qui leurs seront envoyés quelques jours précédant l'ouverture du vote.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

– Pour l'actionnaire au porteur : se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte a accès ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'a pas accès à VOTACCESS, l'actionnaire devra contacter son établissement teneur de compte en indiquant qu'il souhaite assister à l'Assemblée Générale et demander une attestation justifiant de sa qualité d'actionnaire à la date de la demande. L'établissement teneur de compte se chargera de la transmettre à Société Générale Securities Services, mandataire d'Eutelsat Communications.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions Eutelsat Communications et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

2. Vote par correspondance ou par procuration

2.1 Vote par correspondance ou par procuration communiqué par voie postale

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

– Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Société Générale Securities Services, Service Assemblée Générale, 32 rue du champ de tir, 44 300 Nantes, à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée jointe à la convocation.

– Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'aide de l'enveloppe réponse prépayée, jointe à la convocation à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance indiquant précisément l'identité du mandataire ainsi que ses coordonnées complètes devront être reçus par la Société ou le Service Assemblées Générales de Société Générale Securities Services, au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée, soit le **lundi 1er novembre 2021**.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois jours avant la réunion de l'Assemblée, soit le **lundi 1er novembre 2021**.

Ainsi, il ne sera pas tenu compte des formulaires, ni des cartes d'admission émises pour un actionnaire donnant procuration à une tierce personne au dos de celle-ci, le jour de l'Assemblée.

2.2 Vote par correspondance ou par procuration communiqué par voie électronique

Les actionnaires ont également la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire avant l'Assemblée générale sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

– Pour l'actionnaire au nominatif : accéder au site VOTACCESS via le site Sharinbox dont l'adresse est la suivante : www.sharinbox.societegenerale.com

Les titulaires d'actions au nominatif pur devront se connecter au site Sharinbox avec leurs codes d'accès habituels.

Les titulaires d'actions au nominatif administré devront se connecter au site Sharinbox en utilisant les identifiants qui leurs seront envoyés quelques jours précédant l'ouverture du vote.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

– Pour l'actionnaire au porteur : se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte a accès ou non au site VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire a accès au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'a pas accès au site VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 et R.225-79 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

– l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : shareholderrelations@eutelsat.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société concernée, date de l'Assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire

– l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de Société Générale Securities Services - Service Assemblée Générale, 32 rue du champ de tir, 44 300 Nantes.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures, heure de Paris.

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du **lundi 18 octobre 2021**.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée générale prendra fin la veille de la réunion, soit le **mercredi 3 novembre 2021** à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

C) Demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour pour les actionnaires et questions écrites

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de commerce doivent être reçues au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante shareholderrelations@eutelsat.com, au plus tard le 25^{ème} jour (calendaire) précédant l'Assemblée soit le **lundi 11 octobre 2021**, conformément à l'article R.22-10-22 et R.225-73 II du Code de commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'examen du point ou projet de résolution est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres en compte au 2^{ème} jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Président du Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courriel à l'adresse suivante shareholderrelations@eutelsat.com au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **jeudi 28 octobre 2021**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : <http://www.eutelsat.com>

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de points ou de projets de résolution présentés par des actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, auquel cas il en serait fait au moyen d'une nouvelle insertion.